

Annexe 1

BACCALAURÉAT EN DROIT (7308) Grille de cheminement type
Exigences du programme (98 crédits) : cours obligatoires (53 crédits), cours optionnels (45 crédits, incluant 12 crédits de cours de la série approche critique et multidisciplinaire)

Session 1 (16 crédits)	JUR2509 Introduction à l'étude du droit et à la méthodologie (4cr)	JUR2514 Théorie générale des obligations	JUR2515 Droit constitutionnel	JUR2525 Droit social	JUR2541 Droit des affaires
Session 2 (16 crédits)	JUR2521 Droit des personnes et de la famille (4cr)	JUR2530 Droit administratif	JUR2535 Droit pénal	JUR2545 Droit judiciaire I	JUR2561 Droit de la responsabilité civile
Été 1 (3 crédits)	Un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels ou un de la (2) série approche critique et multidisciplinaire				
Note: Les étudiants ne peuvent s'inscrire à des cours de la série 3000 qu'après avoir obtenu 24 crédits de la série 2000					
Session 3 (15 crédits)	JUR3516 Méthodologie de la recherche juridique	JUR3535 Approfondissement du droit des obligations (Si intérêt pour les autres cours de droit privé) Ou JUR3501 droit international public (Si intérêt pour les autres cours de droit international)	Un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels ou Un cours de la (2) série approche pratique	Un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels	Un cours de la (2) série approche critique et multidisciplinaire
Session 4 (15 crédits)	JUR3525 Droit de la preuve civile et administrative	JUR3535 Approfondissement du droit des obligations (Si intérêt pour les autres cours de droit privé) Ou JUR3501 Droit international public (Si intérêt pour les autres cours de droit international)	Un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels ou Un cours de la (2) série approche pratique	Un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels	Un cours de la (2) série approche pratique et multidisciplinaire
Été 2 (3 crédits)	Un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels ou un de la (2) série approche critique et multidisciplinaire				
Note: Les étudiants ne peuvent s'inscrire à des cours de la série 4000 qu'après avoir obtenu 41 crédits, dont 35 obligatoires.					
Session 5 (15 crédits)	JUR3505 Droits des rapports collectifs de travail	JUR4505 Interprétation des lois	Un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels ou Un cours de la (2) série approche pratique	Un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels	Un cours de la (2) série approche pratique et multidisciplinaire
Session 6 (15 crédits)	JUR4521 Droit et libertés de la personne	Un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels	Un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels ou Un cours de la (2) série approche pratique	Un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels	Un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels

(1) Les étudiants ne peuvent s'inscrire à des cours ressortant des modules qu'après avoir obtenu 24 crédits obligatoires.

(2) : Les étudiants peuvent s'inscrire à des cours de la série approche pratique après avoir obtenu 41 crédits, dont 35 obligatoires.

Pour s'inscrire les étudiants doivent avoir reçu préalablement l'autorisation de la direction du programme. Les étudiants peuvent exceptionnellement être autorisés à suivre plus de neuf crédits avec l'autorisation de la direction du programme. Vous trouverez toutes les informations sur le programme du baccalauréat en droit à l'adresse suivante : http://www.websysinfo.uqam.ca/regis/pkg_wpub.affiche_prog_desc?p_prog=7308#COURSUIVRE

